

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

**MISE EN LIGNE LE 11-07-2023**

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 23.120

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 4 juillet 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 4 juillet 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Céline DROUILLARD représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE  
Mme Océane FERNANDES représentée par Mme Dominique BERGEROT  
Mme Christelle MAIRE représentée par M. Jacques GUIARD

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Christophe PLASSARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 32

M. Raynald RIMBAULT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALLOUÉE AUX COMMUNES DE CHARENTE-MARITIME TOUCHÉES PAR LE SÉISME SURVENU LE 16 JUIN 2023

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : UNANIMITÉ

Les membres du Conseil d'Administration de l'Association des Maires de la Charente-Maritime et son Président se mobilisent afin de venir en aide aux communes touchées par le séisme survenu le 16 juin dernier.

L'objectif étant d'associer la solidarité charentaise-maritime à cette mobilisation afin d'aider les communes sinistrées.

Les dons des collectivités comme des particuliers peuvent être versés sur le compte ouvert par l'association départementale des maires.

La Ville de ROYAN souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

Il vous est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle à l'Association des Maires de France 17 (AMF17) d'un montant de 10 000 € (dix mille euros).

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L-2121-29,
- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Considérant que la Ville de ROYAN souhaite s'associer à la démarche de l'Association des Maires de France 17 (AMF17),
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 10 000 € (dix mille euros) à l'Association des Maires de France 17 (AMF17), pour venir en aide aux communes de Charente-Maritime touchées par le séisme survenu le 16 juin 2023,
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 65748 – fonction 020 du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 11 juillet 2023

Le secrétaire de séance,



Raynald RIMBAULT